



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil 24, le jeudi 12 décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain, dûment convoqué le 09 décembre 2024 s'est réuni à la mairie de Saint-Herblain sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Evelyne ROHO, Martine LE BAIL, Eric BAINVEL, Marie-Line RABILLER, Annick VAILLANT, Farida REBOUH, Alain CHAUVET, Nelly LEJEUSNE, Séverine SANCEREAU, Michelle DEQUIDT

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNEREAU, Guylaine YHARRASSARRY, Joël MOSSET, Gérald CRESPEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2024-12-68

OBJET : OUVERTURE DE CRÉDITS SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Accusé de Réception LA PRÉFECTURE DÉPARTEMENT 044 Identifiant de l'acte : 044-264400342-20241213-20241268-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 13/12/2024
--	--

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

DÉLIBÉRATION 2024-12-68

OBJET : OUVERTURE DE CRÉDITS SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

RAPPORTEUR : Dominique TALLEDEC

Les articles L. 1612-1 et L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril pour l'année de renouvellement des organes délibérants, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, Monsieur le Président peut, sur autorisation du Conseil d'Administration, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation doit préciser le montant de l'affectation des crédits par article budgétaire.

Afin de pouvoir réaliser le programme d'investissement notamment celui commencé en 2024, sans interruption, il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le Président à ouvrir les crédits d'investissement ci-joints sans attendre le vote du budget primitif 2025 qui interviendra lors du Conseil d'administration du 03 avril 2025. Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption.

DESIGNATION	NATURE M57	OUVERTURE CREDITS 2025
Concessions et droits similaires	2051	2 687,50 €
Autres matériels de transport	21828	11 250,00 €
Autre matériel informatique	21838	425,00 €
Autres matériel de bureau	21848	300,00 €
Autres immobilisations corporelles	2188	214,53 €
Créances avances en garanties	2761	250,00 €
TOTAL		15 127,03 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Dominique TALLEDEC

Reçu en préfecture de Nantes le 13/12/2024
Publié le 17/12/2024